

Melun, 23 septembre 2022

Dans la période où la Direction Générale a sollicité les agents dans le cadre du remue-méninges, l'encadrement du SIP Melun a eu, quant à lui, ses propres réflexions sur la gestion des agents. Il a élaboré un protocole télétravail en marge de l'accord télétravail mis en place à la DGFIP et a déterminé un planning de congés des agents plus que contestable.

Solidaires Finances Publiques 77 a été informé, fort heureusement, de la mise en place de ces mesures qui constituent une atteinte grave aux droits des agents. Nous avons rapidement interpellé la DDFiP.

Afin que tous les agents du département soient informés, il nous paraît important, à Solidaires Finances Publiques 77, de vous rendre compte des griefs que les agents du SIP de MELUN subissent.

TÉLÉTRAVAIL : Le SIP de Melun fait son protocole.

Tous les agents ont reçu une note concernant le télétravail (TT) au sein du SIP Melun.

À la lecture de celle-ci et du mail l'accompagnant, le moins que l'on puisse dire c'est que le SIP Melun est dans sa propre matrice : l'encadrement écrit sa propre doctrine télétravail !

Le protocole de la DGFIP, accepté par l'ensemble des organisations syndicales et mis en place au 1er septembre 2021, ne semble vraiment pas convenir. Visiblement l'encadrement considère qu'il laisse encore trop de souplesses aux agents.

Ainsi dans ce « protocole TT- SIP Melun », nous apprenons que :

- la durée de TT est limitée à 2 jours pour un temps complet (3 selon le protocole DGFIP), 1 jour pour un temps partiel, un aménagement du temps de travail thérapeutique ou lorsque l'agent bénéficie d'absences pour exercice de fonctions syndicales, mutualistes...

Non satisfait de restreindre la durée du TT, l'encadrement ajoute ici un critère discriminatoire.

- les jours de TT ne peuvent se situer au milieu de jours d'absences qui amènerait à une semaine d'absence complète (par exemple : TT le lundi, mercredi, vendredi et congés le mardi et jeudi). Rien n'est dit dans le protocole DGFIP sur ce sujet et encore moins imposé aux agents.
- Au lendemain d'une absence (congé ou maladie) supérieure à 2 semaines (16 jours francs, samedis, dimanches, jours fériés compris), la reprise se fait obligatoirement en présentiel, le jour de TT non effectué ne sera pas rattrapé.

Rien dans le protocole DGFIP sur ce sujet non plus : l'encadrement fait sa propre jurisprudence !!

À Solidaires Finances Publiques, le télétravail constitue un nouveau droit pour les agents même s'il soulève de nouvelles difficultés dans l'organisation du travail. Un protocole national DGFIP existe, chaque direction locale se doit de le mettre en œuvre dans le respect des règles fixées.

Solidaires Finances Publiques 77 n'accepte pas que des doctrines télétravail, rognant encore le droit des agents, puissent être mises en œuvre au SIP de Melun comme ailleurs à la DDFiP 77. Et comme ça ne suffisait pas, le courriel accompagnant la note télétravail revenait sur le planning de congé.

CONGÉS ANNUELS : C'en est trop !!!

Accompagnant le protocole TT très localisé, Solidaires Finances Publiques 77 retrouve également dans le courriel, « la suppression dans le planning prévisionnel de jours d'absence ponctuels qui au vu de leur répétition ne présentent pas un caractère de probabilité suffisante ».

L'encadrement se permet ainsi de juger de l'opportunité des absences ponctuelles prévisionnelles des agents en les remettant en cause. Lorsque l'on connaît les difficultés que les agents rencontrent pour ajouter une absence non inscrite au planning prévisionnel, il est plus que préférable de maintenir ces absences prévisionnelles !!

Solidaires Finances Publiques 77 rappelle que SIRHIUS reste le seul et unique outil de gestion des congés et du télétravail. En cas de refus de congés ou de télétravail, le motif doit y être clairement indiqué.

Pour Solidaires Finances Publiques 77, c'en est trop !!! C'est pourquoi, une fois de plus, nous avons interpellé la DDFiP 77.

Nous n'acceptons pas de telles pratiques attentatoires sur le droit des agents en matière de télétravail et de congés. Cette gestion conduit un peu plus à la détérioration des conditions de vie au travail qui est déjà bien mal en point.

Ce n'est malheureusement pas une première au SIP MELUN. Pour rappel, Solidaires Finances Publiques 77 est déjà intervenu auprès de la Responsable du Pôle Pilotage et Ressources (PPR) en juillet dernier, pour ce service, afin de demander de la souplesse en termes de gestion des congés ainsi que la fin de la mise en place d'un planning prévisionnel qui courait... jusqu'en juillet 2023.

Notre intervention a permis à un retour à la normale.

Audience avec la responsable du PPR : une écoute... suivie d'effet ?

Ce lundi 19 septembre, Solidaires Finances Publiques 77 a été reçu par la Responsable du PPR.

Nous lui avons rappelé les propos tenus par la DDFiP lors de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Souvenez-vous. la Direction avait vendu aux agents qu'avec le NRP, la gestion de structure plus importantes permettrait plus de facilités en termes de gestion des congés, de l'accueil, du télétravail.

A l'épreuve des faits, Solidaires Finances Publiques 77 ne peut qu'en douter ! La gestion de grosses structures est une véritable usine à gaz dans lesquelles les agents se retrouvent bien souvent pris en otage des différents plannings mis en place. Et ce sont leurs droits qui en pâtissent !!

Solidaires Finances Publiques 77 lui a donc fait part de cette innovation au SIP Melun concernant le protocole TT au sein de sa Direction. Nous lui avons demandé d'intervenir auprès de l'encadrement pour lui rappeler l'existence d'un protocole télétravail DDFiP national auquel il doit se référer. Nous avons exigé l'abandon immédiat de cette invention afin que les agents du SIP Melun puissent bénéficier du protocole télétravail comme tout agent des Finances Publiques (possibilité de revenir de congés avec du télétravail, possibilité d'un jour de congés entre deux jours de télétravail, etc).

S'agissant des congés, nous avons réclamé des clarifications sur ces plannings prévisionnels afin que ne figure plus le motif d'absence des agents hormis télétravail ou autres absences, à l'instar de ce qui est visible sur le planning d'équipe SIRHIUS : les motifs d'absence des agents sont personnels et l'ensemble du service n'a pas à connaître les raisons pour lesquelles l'agent est absent (mi-temps thérapeutique, récupération heures variables, autorisation d'absence syndicale...).

À l'écoute face à nos éléments, la Responsable PPR, s'est engagée à prendre contact avec la responsable du SIP Melun afin de faire le point sur la situation. En l'état, ce nouveau protocole TT ne semble pas trouver écho auprès de notre Direction. Ouf !!

Solidaires Finances Publiques 77 espère un retour à la raison et qu'une nouvelle note TT rentrera dans le cadre fixé par le protocole national. Alors que la nouvelle DDFiP ainsi que la nouvelle responsable du PPR nous ont précisé être ouvertes au dialogue social dans le cadre d'une relation de confiance, Solidaires Finances Publiques 77 attend désormais qu'elles nous le montrent en nous informant d'une suite favorable à nos demandes.

Après la suppression d'instances de défense des agents tels que les CAPL ou le CHSCT, Solidaires Finances Publiques 77 ne supporte pas que les droits des agents puissent être mis en cause par le zèle de certains encadrants. Nous ne cesserons de les défendre inlassablement.

Nous avons eu la chance d'être informé pour ce service. Mais Solidaires Finances Publiques 77 est en droit de douter que des pratiques similaires ne s'appliquent pas dans d'autres services du département.

Le seul moyen est de nous informer si vous estimez une note, un courriel ou une instruction douteuse alors, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

Sachez qu'à Solidaires Finances Publiques 77, on ne lâche rien !